



## Projet de loi d'accélération des EnR: que peut-on en attendre ?

**Jérémy SIMON**  
Délégué général adjoint

# Le Syndicat des énergies renouvelables : représenter et défendre les intérêts des filières renouvelables

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** est une organisation professionnelle regroupant près de 450 membres (entreprises, associations, etc.) des différentes filières d'énergies renouvelables :



**BIOCARBURANTS**



**ÉNERGIES MARINES**



**SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**



**MÉTIERS SUPPORTS**



**BIOGAZ**



**ÉOLIEN**



**SOLAIRE THERMIQUE**



**MULTIFILIÈRES**



**BOIS DOMESTIQUE**



**GÉOTHERMIE**



**STOCKAGE**



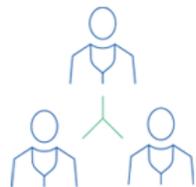
**BOIS ÉNERGIE**



**HYDROÉLECTRICITÉ**



**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS**



**20** permanents



**450** adhérents

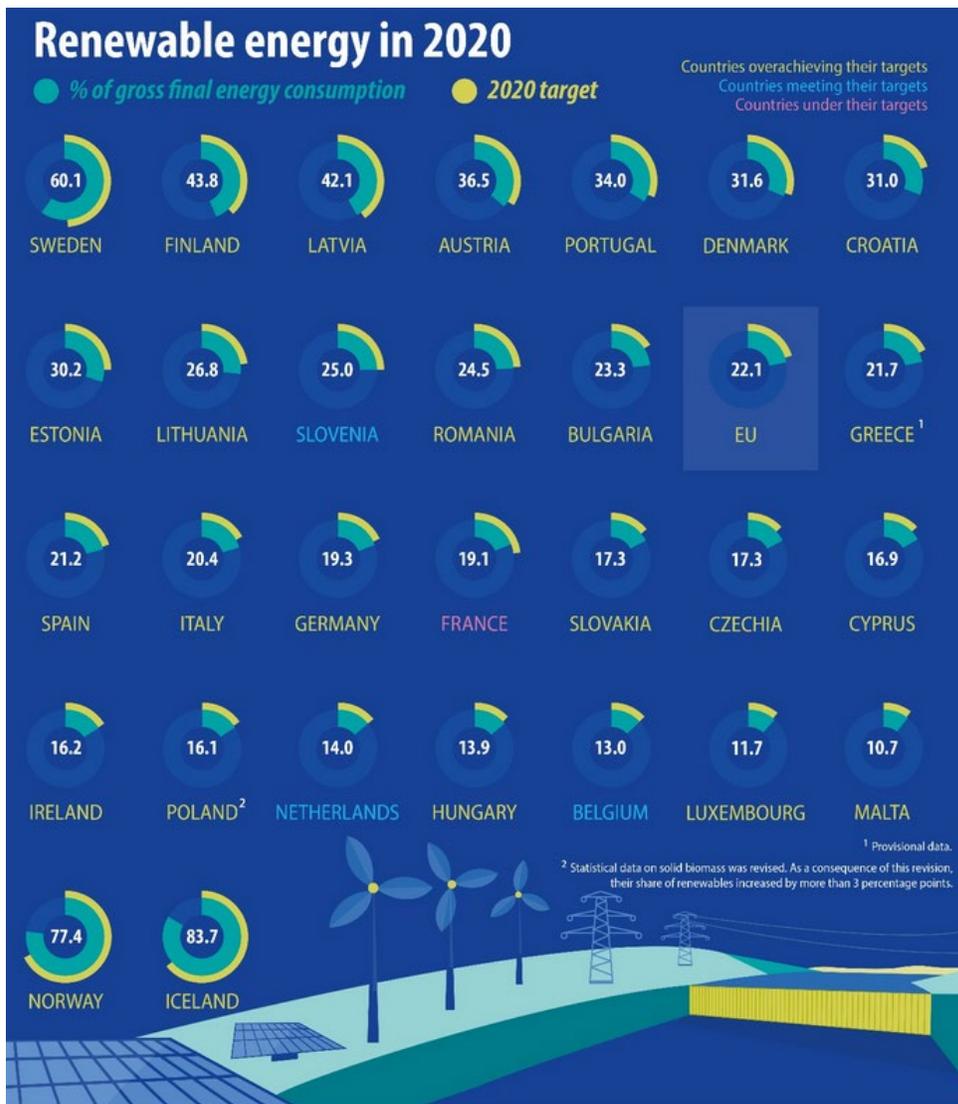


**2/3** de PME et d'ETI



**150 000** emplois  
directs et indirects

# Accélérer ? Parce que nous sommes en retard !



Pour 2020  
Objectif : 23 %  
Atteint : 19,1 %

Retard  
français  
=  
Un déficit de  
64 TWh  
d'énergie

A retenir :

- Si la France avait respecté ses objectifs pour 2020, nous aurions aujourd'hui à notre disposition un volume d'énergie additionnel correspondant à **20% de la consommation industrielle de notre pays.**

# Et pendant ce temps-là, en Europe...

## EU overachieves 2020 renewable energy target

19-01-2022



At [EU](#) level, the share of gross final energy consumption from [renewable sources](#) reached 22% in 2020. This is 2 [percentage points](#) (pp) above the target level for 2020, as included in Directive 2009/28/EC on the promotion of the use of energy from renewable sources. This is a major achievement and an important milestone in the EU's path towards climate neutrality by 2050.

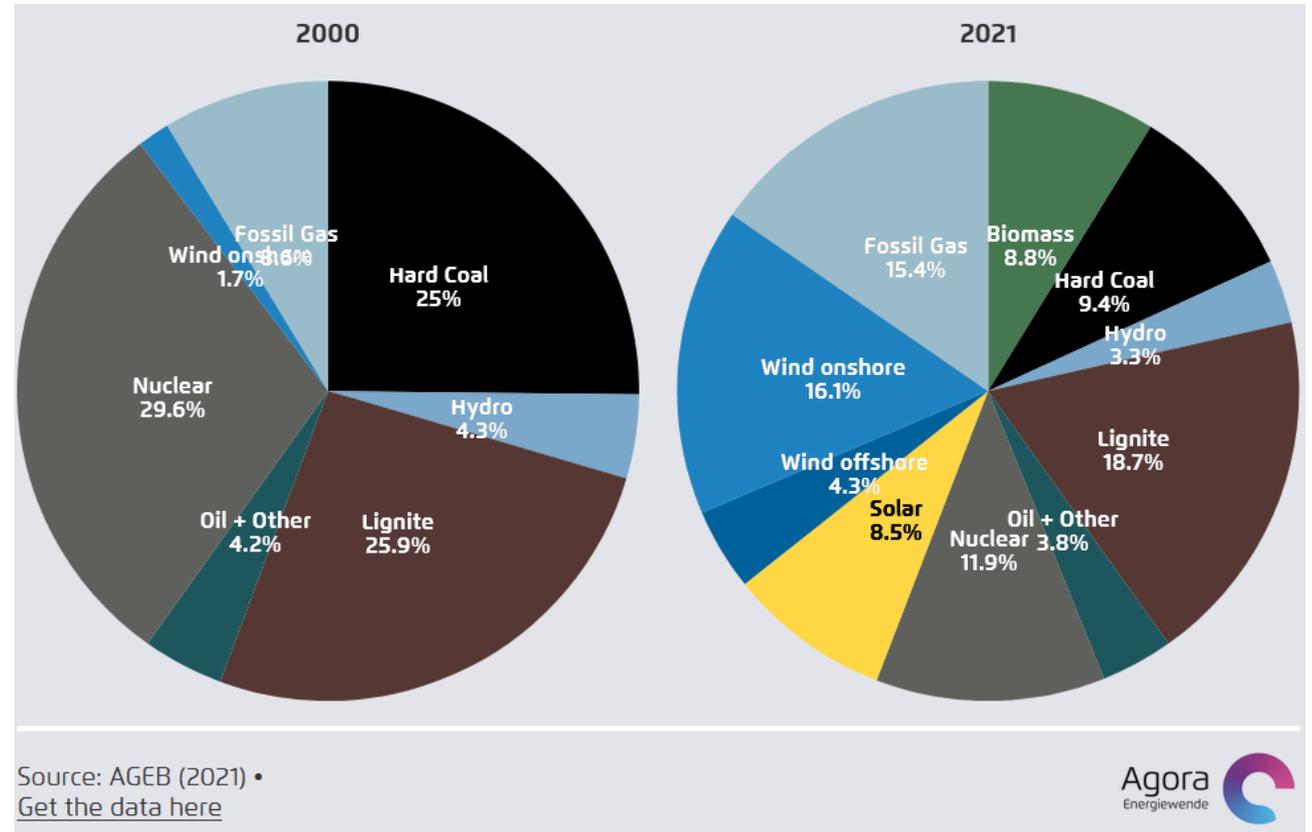
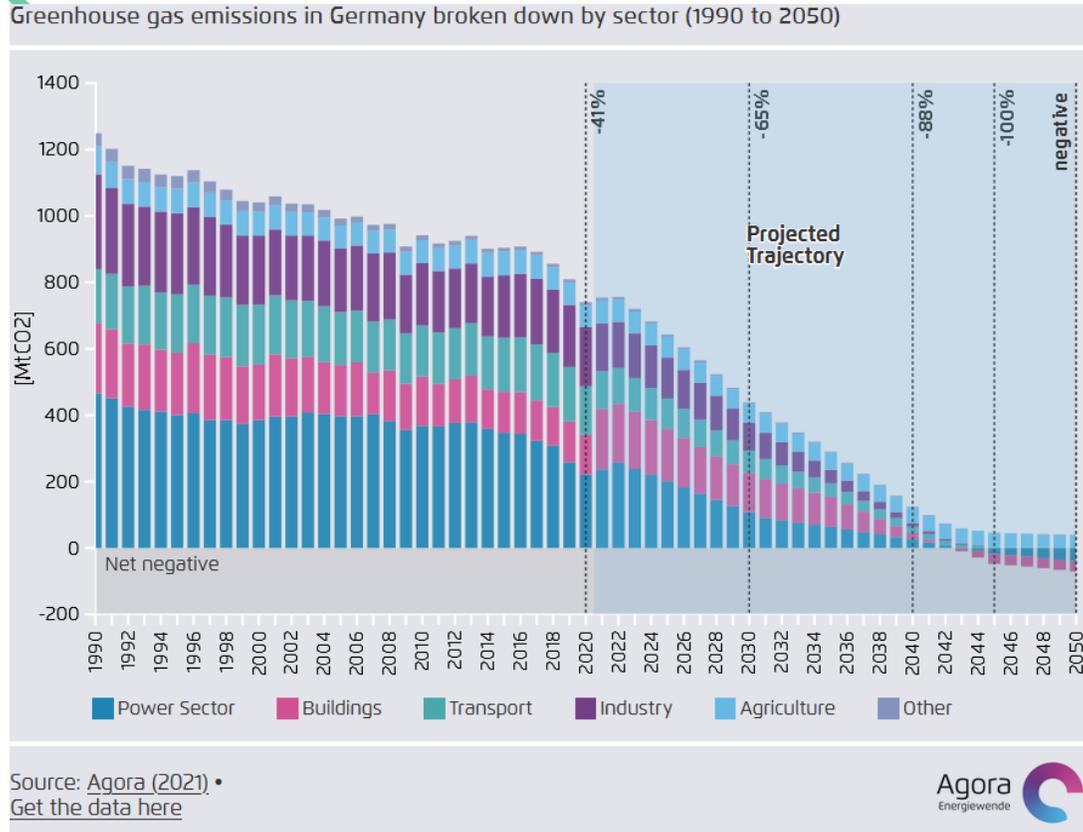
This information comes from [data](#) on renewable energy published by Eurostat today. The article presents a handful of findings from the more detailed [Statistics Explained article](#).

The Directive also defines 2020 national targets, which were set taking into account the starting point and overall potential for renewables in each country. When looking at the national targets, 26 Member States met or exceeded them for 2020. Some countries had to conclude statistical transfers in 2020 to meet their targets (see the 'for more information' section). The Member States that significantly exceeded their 2020 targets were Sweden, Croatia (both +11 pp) and Bulgaria (+7 pp). France, by contrast, fell short of its target (-3.9 pp).

### RePower EU :

- 45% d'énergies renouvelables dès 2030
- Mesures d'urgence adoptées le 29 décembre par le Conseil, dont la France :
  - Les EnR sont d'intérêt public majeur
  - Accélération des procédures d'instruction de tous les projets EnR qui peuvent contribuer rapidement à la sécurité d'approvisionnement : 6 mois max. pour le repowering éolien, 3 mois pour le solaire sur toitures ou sur surfaces artificialisées, 1 mois pour les pompes à chaleur jusque 50 MW.

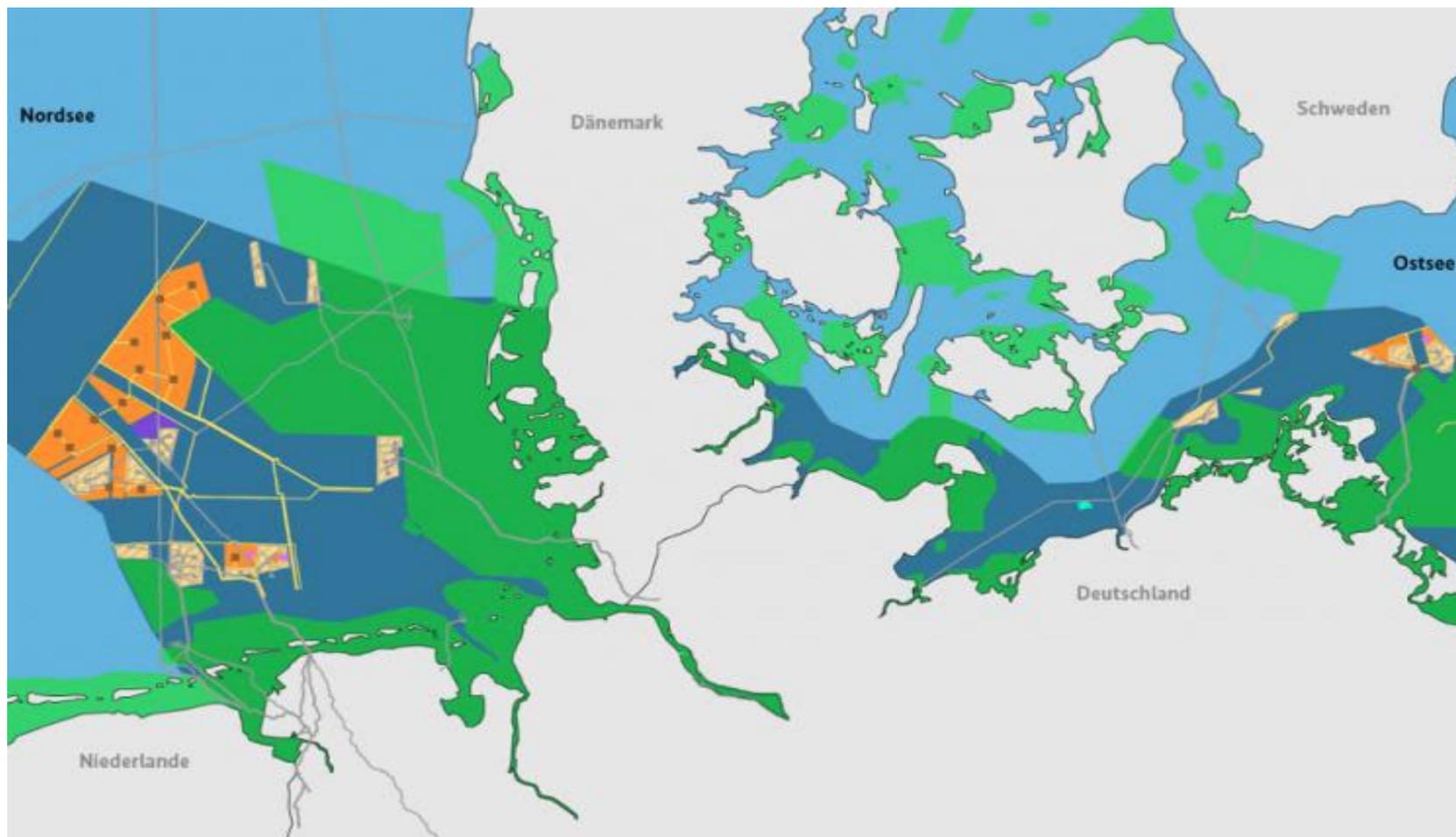
# Et pendant ce temps-là en Allemagne...



## A retenir :

- La production d'EnR électrique a été multipliée par 6, passant de 6,5% en 2000 à 41% en 2021
- Les émissions de CO2-eq dans le secteur de l'énergie ont baissé de 25% en 20 ans.

## Et pendant ce temps-là en Allemagne...

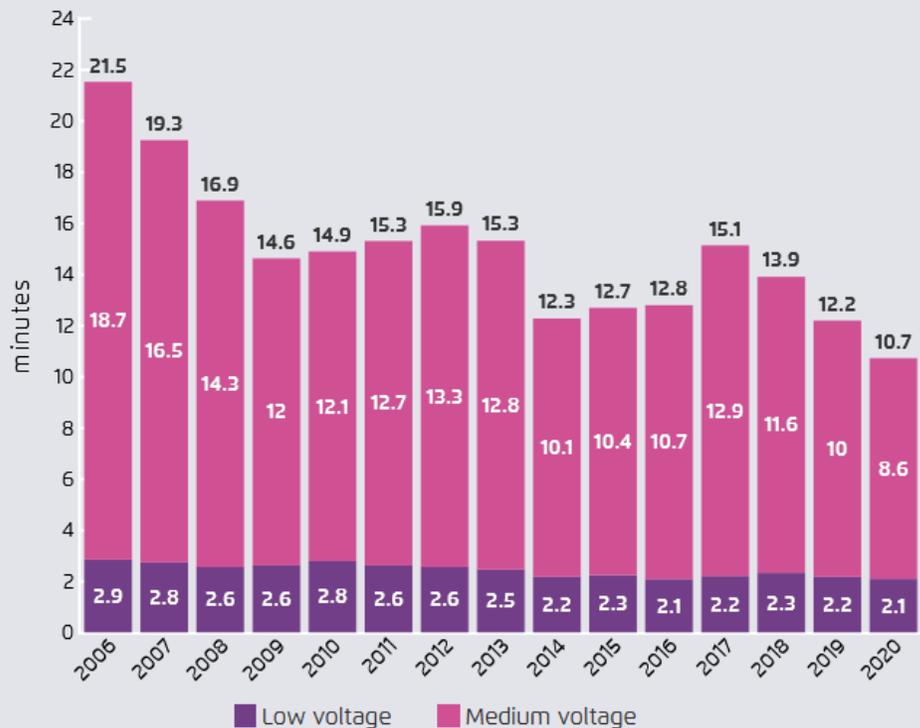


### A retenir :

- L'agence fédérale maritime et hydrographique allemande (BSH) a présenté le 20 janvier son nouveau plan de développement de l'éolien en mer : objectif 30 GW d'ici 2030 Vs 8 GW aujourd'hui.

# Un système électrique fiable même avec beaucoup d'EnR

German System Average Interruption Duration Index (SAIDI) in minutes



Source: [BNetzA \(2021\)](#) • [Get the data here](#)



Renewable generation (%) and average interruption index (SAIDI in minutes) in the German power system



Source: [BNetzA \(2021\)](#), [AGEB \(2021\)](#) • [Get the data here](#)



## Et pendant ce temps-là, au Canada...

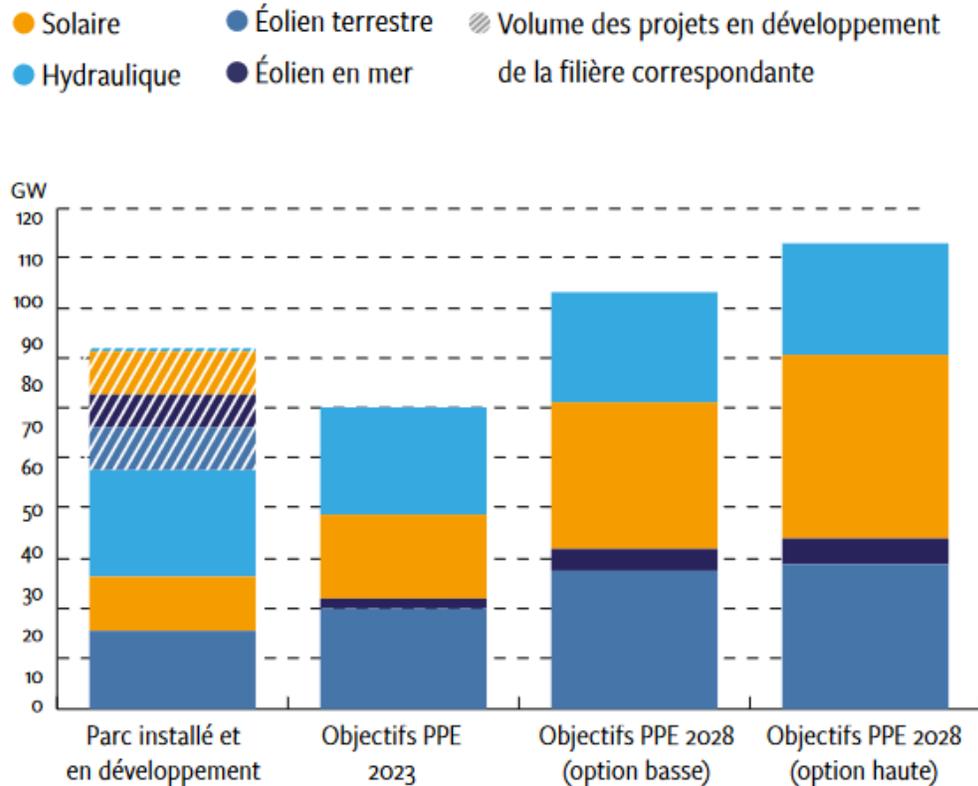


### A retenir :

- La France utilise encore aujourd'hui 60% d'énergies fossiles.
- Nous sommes donc responsables de l'impact environnemental et des atteintes à la biodiversité liés à l'extraction et au transport de ces énergies fossiles.

# En France, allons-nous atteindre les objectifs de la PPE (1/2) ?

## Puissance installée et projets en développement, objectifs PPE 2023 et 2028\*



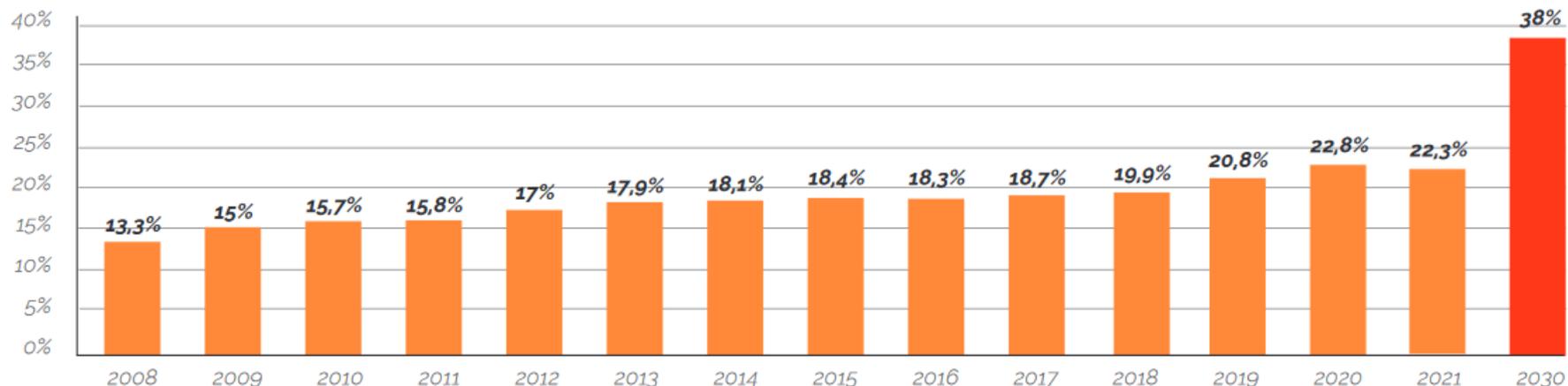
Objectifs nationaux 2023\* atteints à **79,1%**

\* pour l'éolien, l'hydraulique et le solaire, hors Corse

# En France, allons-nous atteindre les objectifs de la PPE (2/2) ?

Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur en France Métropolitaine

Source : SER d'après SDES



Chaleur renouvelable	SITUATION FIN 2020 (TWh)	OBJECTIF PPE 2028 (TWh)	OBJECTIF 2030 (TWh)	OBJECTIF PPE 2033 (TWh)	PART DANS LA CONSOMMATION DE CHALEUR EN 2030*
<b>Total EnR</b>	154	245	<b>288</b>	360	<b>52%</b>
<b>Total EnR&amp;R<sup>3</sup></b>					<b>54,7%</b>

# Un enjeu industriel stratégique pour la France



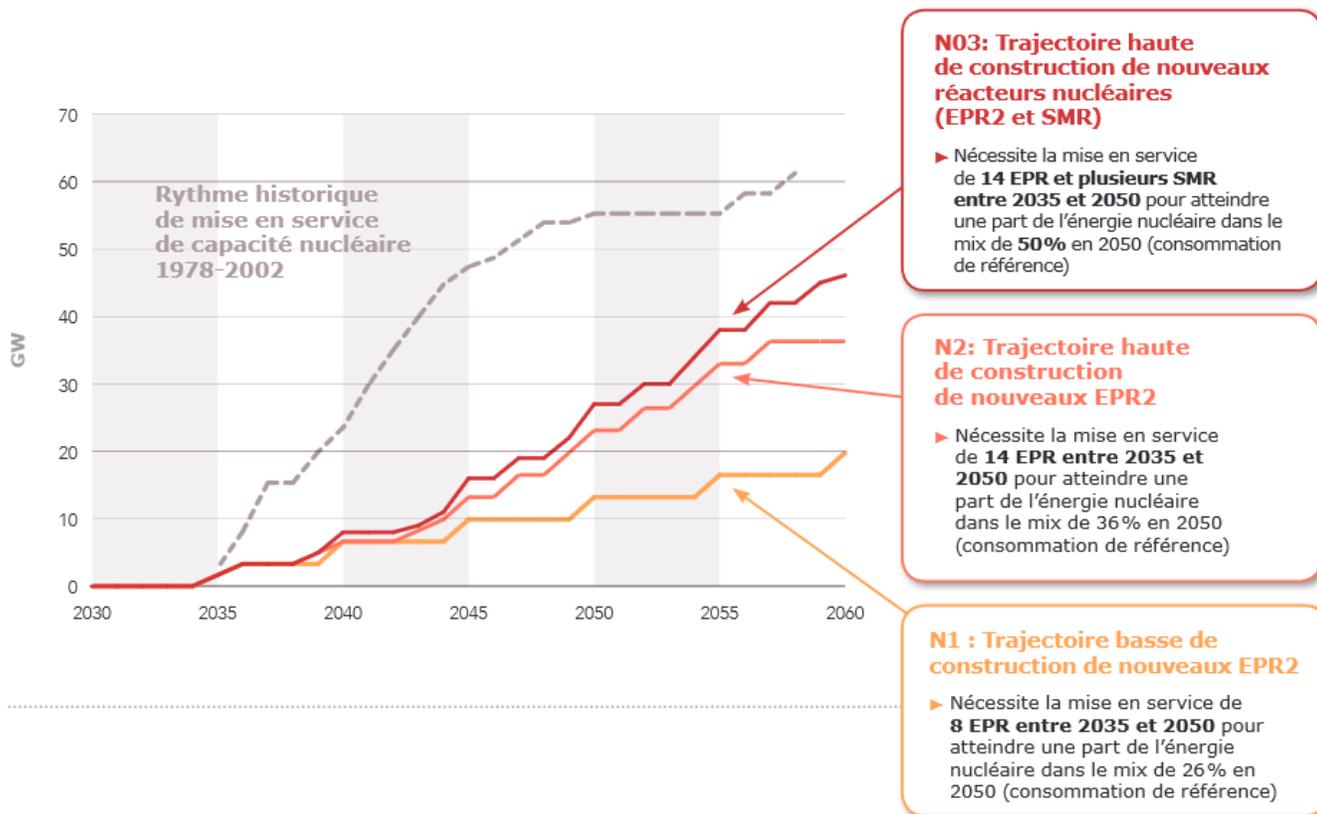
Emmanuel Macron colle un drapeau français sur la plateforme d'une éolienne à l'usine Siemens Gamesa au Havre. Photo Sipa/AP/Michel EULER

## A retenir :

- Des opportunités existent sur les différentes chaînes de valeur, dans toutes les filières : géothermie en couplage avec de la production de lithium; gigafactories solaires, densification du tissu industriel de l'éolien, structuration de la filière forêt-bois, changement d'échelle des gaz renouvelables (biométhane, H<sub>2</sub>, ...)...

# Sortir du débat stérile entre nucléaire et renouvelables

**Enseignement n°4** Trajectoires de développement de nouveaux réacteurs nucléaires envisagées dans l'étude



« Futurs énergétiques 2050 » (RTE) – Extraits :

- Maintenir durablement un grand parc nucléaire permet de décarboner massivement mais est loin de suffire à atteindre la neutralité carbone.
- Les nouveaux réacteurs (de troisième génération), dont la construction serait décidée aujourd'hui, entreraient en service à compter de 2035 au mieux, au rythme d'une paire tous les quatre ans. En l'état, les possibilités d'accélération du rythme de mise en service ne pourront produire des effets notables qu'à compter de 2045.
- Développer significativement les énergies renouvelables en France est, dans tous les cas, absolument indispensable pour atteindre la neutralité carbone.

# Les EnR : le pilier de toute stratégie de **neutralité carbone**



Où devrons-nous en être dans 10 000 jours ?



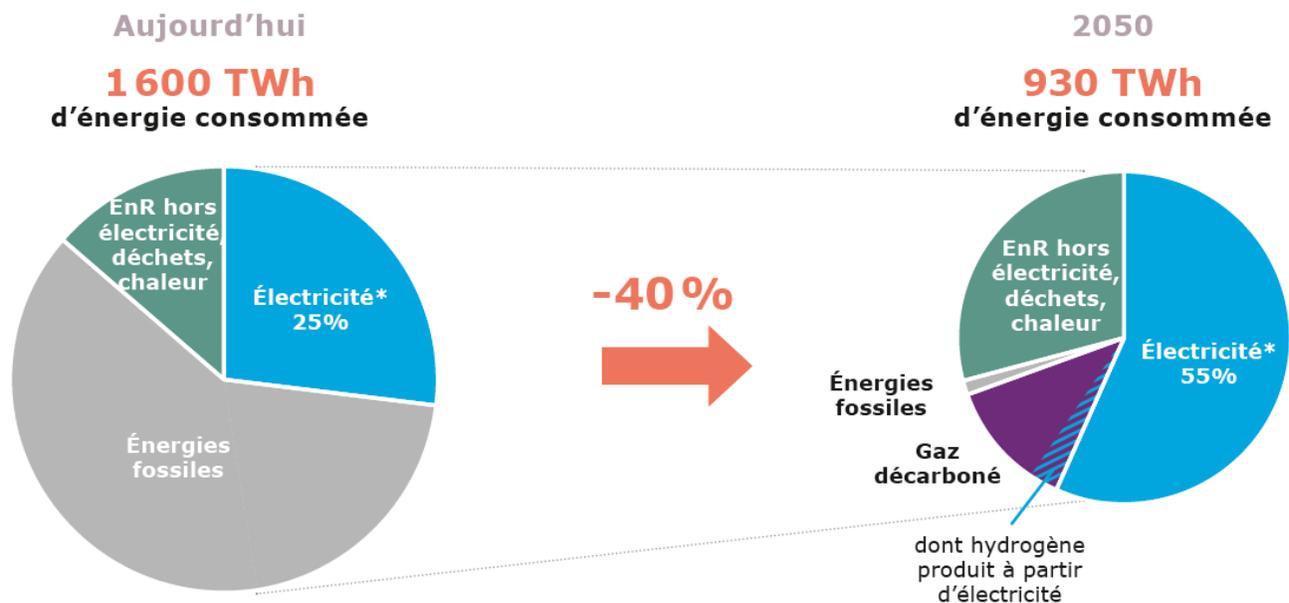
**75 %**  
Part minimale que les énergies renouvelables devront atteindre dans la consommation énergétique française en 2050 dans tous les travaux de l'ADEME et de RTE. Dans certains scénarios cette part pourrait aller jusqu'à 95 %.

A retenir :

- L'électricité pourra couvrir jusqu'à 55% de nos besoins énergétiques.
- Les 45% restants devront être couverts par des sources renouvelables non électriques, en particulier la chaleur renouvelable.



# Chaleur, gaz et électricité renouvelables sont nécessaires !



## A retenir :

- La chaleur et les gaz renouvelables sont **indispensables pour couvrir les besoins non électriques** qui resteront conséquents.
- Nous avons besoin de ces 3 composantes pour **nous passer des énergies fossiles.**

\* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)  
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

# Le projet de loi d'accélération des EnR



# Une ambition partagée par plusieurs formations politiques durant la campagne présidentielle...



**Eolien** : Objectif de production de 70 TWh grâce à 12 000 éoliennes installées en 2027 soit 3 000 éoliennes terrestres en plus, « en tenant compte des paysages et de la biodiversité et en veillant à une répartition équitable ».

**Biogaz** : capacité de production de 32 TWh annuels d'ici 2030 mais en veillant à développer des installations « de taille raisonnable » et un taux faible d'incorporation de cultures alimentaires.

**Solaire** : Objectif de 25 GW supplémentaires sur le mandat.

**ENSEMBLE,  
CHANGEONS  
D'AVENIR !**

Présentation d'un pacte énergétique pour la France qui vise **100% d'énergies renouvelables** « aussi rapidement qu'il sera possible de le faire ».



Porter le **Fonds Chaleur** à 500 millions d'EUR (plan de relance « gaullien » de l'énergie, 29 janvier 2023).

Lors de la primaire des LR :  
« Il faut arrêter de mettre 12 ans pour faire un **champ d'éoliennes marin** ».



Saint-Nazaire, 14 janvier 2022 :

*« Atteindre le 100% renouvelables c'est possible ! Nous avons le potentiel et les compétences pour le faire. L'avenir du pays est aussi en mer ».*

# Quelles sont les **avancées** du projet de loi (1/2) ?

- **La définition du rôle des élus locaux**
  - Pour qu'ils puissent jouer un rôle moteur en gardant la maîtrise de l'aménagement du territoire.
  - Sans en faire les responsables *in fine* de la politique énergétique du pays.
    - **Mais au fil de la navette parlementaire, système très complexe et long de planification.**
- **La planification de l'éolien en mer**
  - L'identification de « zones prioritaires » avec une **première cartographie qui doit intervenir en 2024**, et l'identification de zones d'accélération qui seraient propices au développement de l'éolien en mer à horizon 2050.
  - La possibilité pour RTE d'engager par anticipation le raccordement des parcs en mer.
- **La facilitation de l'accès au foncier pour le solaire**
  - Aux abords des **routes, autoroutes et voies ferrées**, et sur des **friches**.
  - Solarisation des **parcs de stationnements extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500m<sup>2</sup>**
  - Renforcement des obligations de **solarisation des nouveaux bâtiments** non résidentiels (élargissement aux bâtiments publics, passage progressif d'une obligation de solarisation de 30% à 50% de la toiture).
    - **Mais nombreuses exemptions qui relativisent largement l'ambition initiale.**

# Quelles sont les avancées du projet de loi (2/2) ?

- **Un guichet unique et des indicateurs de suivi de la politique énergétique :**
  - Un **référé préfectoral** pour faciliter les démarches administratives des porteurs de projet.
  - Des **indicateurs communs de suivi** rendus publics. MAIS l'idée d'un rapport annuel devant le parlement a été écarté.
- **La reconnaissance sous conditions de la raison impérieuse d'intérêt public majeur**
  - Permet de hisser les énergies renouvelables au rang de **projets d'intérêt général pour le pays**, sans remettre en cause d'aucune manière l'encadrement très strict de la protection de la biodiversité.
  - **Mais il sera tenu compte du type de source d'énergie, de la puissance projetée de l'installation, de l'objectif qui sera fixé dans la PPE pour les installations de puissance similaire.**
- **La création d'un fonds de garantie pour construire les projets sous recours**
  - Permet de **compenser une partie des pertes financières qui résulteraient d'une annulation** par le juge administratif de l'autorisation environnementale délivrée ou d'un permis de construire.
- **L'adaptation des schémas régionaux de raccordement**
  - Prévoit le principe d'une **mise à jour périodique** des schémas pour tenir compte de l'évolution des dynamiques de raccordement et de développement des projets d'énergie renouvelable.

# Quels sont les reculs ?

- **Une nouvelle stigmatisation pour le développement de l'éolien terrestre**
  - Introduction d'un **nouveau critère** : les préfets devront prendre en compte, pour l'octroi de l'autorisation environnementale, les effets de saturation visuelle dans le paysage.
    - **Nouvelle accroche pour des contentieux.**
- **Un éloignement des éoliennes en mer qui supprime les retombées fiscales locales**
  - Au-delà de 12 milles des côtes (19 km) la taxe éolienne est versée directement au budget de l'État et n'est plus affectée aux communes et aux usagers de la mer (comités des pêches / SNSM / etc.).
  - Taxe éolienne en mer = environ 9 millions d'EUR par an pour un parc de 500 MW.
- **Un régime d'exception mis en place pour le solaire en zones forestières**
  - Interdiction d'implanter des installations solaires dans les **zones forestières** lorsqu'elles nécessitent un défrichement soumis à évaluation environnementale systématique (> 25 ha).
  - Application aux **dossiers déposés après 12 mois** à compter de la promulgation.
    - **Toutes les autres activités humaines pourront continuer à solliciter des autorisations de défrichement !**

# Quelles sont les occasions manquées ?

- **Très peu d'avancées en faveur des filières renouvelables non électriques**
  - Hormis quelques dispositions sur la géothermie et les gaz renouvelables.
- **Les mesures d'accélération proposées par le Sénat finalement non reprises**
  - Délai maximal d'un mois pour la **complétude des dossiers**.
  - Des mesures inspirées du droit de l'urbanisme pour **accélérer le traitement des contentieux** (contentieux = autant de temps en moins pour les services pour instruire les nouveaux projets).
- **Un cadre très complexe pour valoriser les surfaces agricoles**
  - Une définition de l'**agrivoltaïsme** qui demeure complexe (méthodologie à suivre par décret).
  - Une possibilité stricte de co-usage solaire / agricole,
    - **Elaboration d'un document-cadre arrêté par le préfet qui définit les surfaces ouvertes.**
    - Seuls peuvent être identifiés au sein de ces surfaces des sols réputés incultes ou non exploités depuis une durée minimale antérieure à la publication de la loi.
- **« L'occasion manquée » sur le partage territorial de la valeur des EnR**
  - Suppression des propositions initiales permettant aux riverains mais aussi aux collectivités (communes et intercommunalités) de bénéficier de **baisses forfaitaires sur leurs factures d'électricité**.

# La suite ? Regarder vers l'avenir

- **Votes solennels (promulgation)**
- **Travail sur les textes d'application**
- **Surtout, poursuivre le combat pour le climat**
  - Engager (avec les associations d'élus, les autres fédérations professionnelles, ONG) des partenariats pour faciliter le déploiement des EnR dans les territoires, en parallèle des efforts que l'État doit fournir avec ses services déconcentrés.
  - Préparer la PPE.
  - Montrer en quoi les EnR sont la seule manière de mener le combat de la décarbonation dans un délai aussi court (2030/2050).



shutterstock.com - 762190094



# Questions et réponses

